

41500 MENARS
« La Cour du Puits »

Tél 02 54 42 12 13 - Fax 02 54 43 04 19

www.terrain41.com

Derniers lots disponibles

N° de LOT	Surface du lot	FACADE	PRIX EUROS	Réservation
11	766 m ²	20	47 350 €	<i>vendu</i>
12	873 m ²	20	49 100 €	<i>vendu</i>
13	818 m ²	27.80	48 300 €	<i>vendu</i>
14	832 m ²	27	48 500 €	<i>vendu</i>

Terrains viabilisés
EDF/EAU/Tél - Tout à l'égout

Extrait du règlement (permis de construire soumis pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France)

- *Toitures* : ardoises naturelles ou tuiles plates brunes ou de ton patiné non uniforme (44u/m² minimum).
- *La forme, les pentes des toitures* doivent s'harmoniser avec les toitures existantes à proximité immédiate.
- *Les ouvertures* seront en bois peint ou en alu teinté, de couleur bleu nuit, bordeaux, gris foncé ou vert foncé, les volets seront gris clair ou de la couleur des portes en plus clair avec notion de gris.
- Deux emplacements de *stationnement* contigus par logement 5 m x 5 m devront être aménagés à l'intérieur du lot.
- *Les clôtures* en façade de lots seront constituées d'un grillage plastifié vert simple torsion, h max 150 cm, doublé d'une haie vive. Un muret respectant une hauteur maximum équivalente à deux rangs de parpaings pourra être implanté en façade. En limite séparatives les clôtures seront en grillage doublé ou non d'une haie vive.

* R+1 possible sur les lots.

A prévoir :

- *P.F.A.C* : 9,45 €/m² de surface plancher.
- *Taxe d'Aménagement*.
- *L'acquéreur* devra mettre en place un dispositif d'infiltration des eaux pluviales de 9 m³.
- *Provision pour dégradation* : 500 €.
- *Frais de notaire* : environ 9,5 %.